

<http://pierre-alainmillet.fr/Refection-de-la-descente-au>



Conseil de communauté du 11 Mai 2009

Réfection de la descente au collège Michelet

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : mardi 12 mai 2009

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Intervention au conseil de communauté du 11 mai 2009 sur la délibération prenant en compte la subvention de 45 000€ de la ville de Vénissieux au Grand Lyon qui représente la contribution de la ville au projet de réfection de la descente au collège Michelet.

Ce projet avait fait l'objet d'une concertation avec le collège, le conseil général, le Grand Lyon et la commune pour résoudre au plus vite les difficultés rencontrées

Monsieur le président, cher collègues.

Une intervention courte pour nous féliciter de ce dossier particulier tout en posant une question de méthode plus générale.

Les dégradations de cet espace générées par le ruissellement, et le chemin de chèvres créés par les collégiens dans la descente du collège, devenaient en effet préoccupantes, en libérant de nombreuses pierres, malheureusement utilisées pour des caillassages.

Nous avons pu trouver un financement de 143k€ pour réaliser ces travaux imprévus, et la commune de Vénissieux complète pour 45k€ sur cet espace communautaire, d'où cette délibération. Le conseil général accompagne l'action par le renforcement végétal de la limite du collège, même s'il était souhaitable de rehausser le grillage, comme la commune l'a fait pour la partie haute.

Mais s'il faut se féliciter de ces prochains travaux, n'oublions pas qu'ils sont devenus nécessaires 5 ans seulement après la réfection globale de cet espace. Nous refaisons le cheminement en zigzag dont le stabilisé n'était visiblement pas adapté à la pente, le nouvel escalier est rendu nécessaire par le cheminement piéton qui paraît après coup bien naturel... Sans compter que l'éclairage au sol en panne ou dégradé ne sera pas remplacé.

Ma question porte donc sur la manière dont des projets d'aménagements urbains peuvent identifier clairement les exigences de maintenance nécessaires, et plus difficile encore, comment la conception peut être responsabilisée sur le bon fonctionnement urbain d'un espace.

Nous devons dans ce type de cahier des charges, intégrer les questions de l'entretien, de la maintenance, des difficultés d'usages potentielles et donc de systématiquement traiter d'une véritable sécurisation situationnelle de l'espace public.

Car si on ne peut que se satisfaire de répondre à une urgence pour le collège et le quartier, on ne peut qu'être insatisfait de devoir réinvestir sur un espace si récemment réaménagé.